L'ABEILLE.

IMPRIME' ET PUBLIE', TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 9 MAI 1834.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

Memento pour les élections prochaines.

1°. On se rappelle qu'Edward D. White a voté en faveur d'une loi (sur les sucres) qui a été portée pour notre malheur et pour la ruine de notre état si florissant.

2°. Nous l'avons envoyé au Congrès pour défendre nos droits, et pour représenter nos besoins, il a vendu les uns et foulé aux pieds les autres.

Elevé parmi nous, JOHN B. DAWSON a grandi avec nous; ensemble nous avons vu notre pays passer de la servitude à l'indépendance. Il a toujours joui de l'estime de ses concitoyens. Comme galant homme, il a toujours été respecté, comme citoyen, il a toujours été aimé, et comme juge, il a toujours été honoré.

SECOND DISTRICT SENATORIAL:
B. MARIGNY.

Pour le Congrès:—1er. district, CH. GAYARRE,
" 2e " JAMES BRADFORD,
" 3e " J. WALKER.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 9 mai.

Nous sommes autorisés à annoncer M. J. J. MERCIER comme candidat à la place d'alderman du 8e. district, en remplacement de M. Buisson, résignataire.

Nous n'avons rien d'intéressant à offrir à nos lecteurs—la malle du nord a encore manqué hier.

Nous demandons à la police s'il ne ne serait pas nécessaire pour éviter les accidents qui peuvent fort bien arriver d'enlever toute la terre qui se trouve sur les deux banquettes des rues de l'Esplanade, depuis la rue Royale jusqu'à la rue de la Levée. Ces trottoirs sont tellement encombrés, qu'il est impossible au piéton le plus adroit d'y passer sans trébucher. Nous espérons que les commissaires de police du quatrième et cinquième district, prendront en considération les désagrémens que les embarras occasionnent aux personnes qui fréquentent ces parages.

PENSACOLA, 3 mai.

Marine.—Le St. Louis va lever l'ancre pour croiser dans la golfe.

Le Falmouth est encore ici et y doit probablement rester quelques jours de plus.

On croit que le Grampus arrivera sous peu; il croise dans ce moment aux Iles du vent.

Le Vandalia est arrivé Jeudi de croisière, avec le grand pavillon du Commodore Henley, qu'il avait reçu de l'Experiment, à la Havane. Ce dernier navire vient d'aller en croisière.

Le Vandalia était encore à Kingston lors de l'arrivée du nouveau gouverneur, le marquis de Sligo, avec sa famille, à bord de la frégate la Blonde, commodore Mason. Cet officier devait faire voile dans un ou deux jours. Le marquis de Sligo a été reçu à la grande satisfaction des habitans. Il est le propriétaire de deux habitations du premier ordre de l'Ile.

Les habitans de la Jamaïque attendent avec une grande inquiétude le premier août prochain, jour fixé par acte du parlement; pour établir les esclaves dans leurs nouvelles positions d'apprentifs de leurs maîtres actuels. Tous les jours on voit sortir de l'île les personnes les plus respectables qui redoutent de la part des noirs de violents désordres après cette époque.

On voyait la plus grande cordialité entre les officiers anglais et ceux du Vandalia. Il y a eu échange de civilités tant de la part des nations que des individus de service respectifs.

Nous apprenons que la rivière de Chocktahatchie est maintenant nettoyée jusqu'au lieu appelé Cedar Bluff; que les bateaux-à-vapeur peuvent y naviguer, et que la somme que l'on a allouée à cet objet, suffira pour la rendre navigable jusqu'à Big Spring.

Il n'y a pas à douter qu'on va établir des communications par les bateaux-à-vapeur, entre cette ville et quelques points de la rivière de Chocktahachie. Ce qu'il en résultera dès qu'on en aura connaissance au dehors, c'est que des milliers de personnes qui vont tous les ans des villes du nord à la Nouvelle Orléans et qui en reviennent, préféreront cette voie, évitant par là les grandes fatigues qu'elles éprouvent par la route actuelle de la malle, ou les inconvénients d'un voyage par mer.

L'Antre de la révolution va-t-il aussi s'ouvrir pour notre beau pays! L'aristocratie qui a allumé le grand incendie qui menace de détruire la vieille Europe, aurait-elle passé l'océan pour venir, la torche à la main embrâser cette Amérique à laquelle on ne pardonne pas d'être républicaine, parce que ses institutions font envie aux jeunes Européens qui proclament notre forme de gouvernement comme la meilleure que l'on puisse donner à un peuple! Les sénateurs imprudents qui ont violé si ouvertement la constitution, ont-ils bien calculé toutes les conséquences d'un tel acte? ne craignent-ils pas d'avoir assumé sur leurs têtes une responsabilité accablante! nous pensons, nous, qu'ils ont porté un coup terrible à notre union. Prenons-y garde, dès ce moment le faisceau est rompu, et la lutte qui vient de s'engager entre le premier corps de l'état, et le chef qui tient ses pouvoirs du peuple, n'est que le prélude d'autres coups plus terribles que l'on se dispose à porter aux institutions qui font la gloire et la prospérité du peuple américain. On trouve que la constitution n'a pas ouvert une route assez large aux priviléges, on veut élargir cette route et diviser la nation en deux classes bien distinctes, *les riches et les prolétaires.* L'ambition des honneurs n'a point de bornes; il y en a qui, parcequ'ils possèdent quelques pouces de terre de plus que les autres, se croient le droit de commander. Ces hommes s'imaginent être d'une espèce supérieure aux autres; ils sont las de se voir obligés de placer leur main blanche, dans la main calleuse du citoyen qui féconde la terre par son rude travail, il faut une satisfaction à leur vanité. Si nous ne nous réveillons pas, si nous nous laissons séduire par les dehors de popularité qu'ils ont bien soin de nous jeter, comme une curée, pour détourner nos regards de leurs actes, ils nous conduiront à notre ruine inévitable. Mais, pour ne pas être dupes de leurs discours, examinons leurs actes, et voyons s'ils sont d'accord avec leurs paroles; *perçons la muraille et nous verrons l'abomination.* Concitoyens, la cause que défend le président est celle du peuple. Celle que défendent les sénateurs et celle d'une aristocratie qui veut renverser nos institutions pour leur en substituer d'autres qui favorisent davantage leurs projets ambitieux. Ralliens-nous donc au président qui soutient la constitution contre les attaques d'un parti qui, si nous souffrons qu'il empiète ainsi sur nos droits, nous poussera dans un abyme d'où nous ne pourrons jamais sortir.

Second article de Mr. X,

(Courrier du 29 avril,)

Sur l'explication de Mr. GRANET.

Dans ce second article, notre anonyme ouvre son feu par la citation tronquée d'une lettre que le maire du 1er arrondissement de Paris jugea à propos d'écrire en ma faveur au ministre de l'instruction publique, et il en infère que je ne puis pas avoir été victime du retour des Bourbons. Faisons précéder ce passage mutilé du préambule suivant:

"Monsgr. maire du 1er arrondissement de Paris, j'ai beaucoup à me louer de Mr. Granet, chef d'institution, qui a rempli tous les ans et vient de remplir encore avec le plus grand soin, selon sa coutume, le pénible office d'examiner les nombreux élèves des écoles *gratuites*, tant de filles que de garçons de mon arrondissement."

Plus bas, Monsieur le maire dit encore: "Homme instruit, *religieux, monarchique*, il s'est montré en diverses circonstances habile et dévoué à seconder l'administration, en sorte que j'ai lieu de dire, à sa louange, que sans ostentation et de la manière la plus gracieuse et la plus *désintéressée*, il a bien mérité de l'arrondissement."

Monsr. le comte Lecordier, alors maire du 1er arrondissement de Paris, désirait me faire nommer examinateur spécial et administrateur de toutes les écoles de son arrondissement, place plus honorable que lucrative; il écrivit en conséquence au ministre et je n'obtins communication de sa lettre qu'après qu'elle eût été envoyée. Me trouvez [illegible] de dicter au maire les expressions dont il devait se servir? et qui ne sait qu'avec un ministre [illegible] Me de [illegible], le meilleur passeport c'était [illegible] magiques religieux et [illegible]! Sans [illegible] été [illegible] que je ne suis pas de ceux qui se vantent de n'être [illegible] aux [illegible]. Mr. Lecordier est trompé, et sa générosité, et le ministre ne s'y laissa pas prendre, il me connaissait trop bien.

J'étais à cette époque chef d'institution à Paris, j'avais consenti, pour obliger le maire, à remplir provisoirement les fonctions d'examinateur, mais sans renoncer à mon établissement. C'est ainsi qu'à Paris j'ai été nommé à plusieurs places très *honorables*, mais purement *honoraires.*—C'est ainsi qu'à Londres, je fus, *quoique étranger*, élu directeur de l'une des *saving's bank* et gouverneur de l'un des *dispensaries* de cette capitale, ainsi que vice-président de la société des professeurs et maîtres. On est, je crois, excusable de se glorifier de ces différentes marques d'estime obtenues dans deux villes telles que Londres et Paris.

Mr. Lecordier dans une autre lettre me dit:

"Agréez, monsieur, que je vous appelle, comme les années précédentes aux fonctions de jury d'instruction, chargé d'examiner sur leurs progrès dans le cours de l'année, les élèves des écoles *gratuites* de mon arrondissement.—Cet honorable service public ne saurait être confié à de meilleures mains et je suis sûr de trouver en vous un coadjuteur toujours également disposé à bien mériter. Pour moi, monsieur, je ne puis que vous renouveler tous mes remercimens pour la manière si gracieuse dont vous voulez bien obliger en cette occasion l'administration, les élèves, les maîtres, les pères et les mères de famille," &c.

Je me suis dit *victime du retour des Bourbons* parce qu'en 1815 un seul coup de plume du fameux d'Herbouville me raya avec mon beau-père et mon beau frère des emplois du gouvernement, dans lesquels je n'ai jamais cherché à rentrer, quoique j'en eusse fréquemment les moyens.

Vient maintenant un extrait de mes *observations* sur le système d'enseignement, et, comme je l'ai dit plus haut, mon adversaire a soin de ne pas y pénétrer trop avant; je vais continuer pour lui.

"En applaudissant à ce plan qui conduira les élèves à une connaissance égale des deux langues du pays, quoiqu'il se puisse aussi qu'il retarde les progrès dans l'étude des langues mortes, je pense néanmoins qu'il faudra s'en écarter dans plusieurs cas, ou bien multiplier à l'infini les livres et *semer de plus de difficultés* le chemin que l'élève aura à parcourir."

Plus bas, je dis:

"Cependant une autre *difficulté* se présente; quel parti prendra le professeur qui aura dans sa classe des élèves ne comprenant que le français, et d'autres ne sachant que l'anglais et pourtant d'une force égale en latin?

Je dis encore: "*Il me paraît impossible* que l'on songe à leur faire apprendre *alternativement* une grammaire latine écrite en *français* et une autre écrite en *anglais.*"

Plus bas, je dis: "Je répète qu'il me paraît *impossible* de se servir *alternativement* des deux langues."

Enfin, je dis encore: "Il y a une perte de temps considérable si le professeur est obligé de faire réciter les leçons d'abord en français, puis en anglais."

Il me paraît qu'à moins de dire positivement à la face de l'auteur du système, *votre système ne vaut rien*, il n'est guère possible de le lui *faire entendre* plus clairement; aussi l'a-t-il fort bien entendu, et c'est mon opposition à ce système qui, comme dit fort bien Mr. X, amena de la froideur et de l'éloignement de la part même de ces personnes qui avaient le plus contribué à ma nomination et qui dans la séance du 1er février, avaient déclaré que si on ne nommait pas Mr. Granet, le collége Jefferson était *mort-né*!

Je déclare apprendre aujourd'hui pour la première fois que *les offres faites à Mr. Auvray portaient un engagement mutuel de cinq ans.* Je proteste sur l'honneur que jamais communication pareille ne me fut faite; il n'est donc pas étonnant que Mr. Granet n'ait pas, *des premières*, connue dit Mr. X, spécifié une condition qu'il *ignorait* avoir été concédée à Mr. Auvray.

Quant au bruit qui se répandit, pendant que j'étais malade, j'ai dit que je n'y croyais pas *moi-même* et que je n'avais consenti à écrire à Mr. Roman que pour satisfaire au désir exprimé par ma famille. Pourquoi l'anonyme dénature-t-il le sens de *mes phrases*? Si le *Docteur* persiste à se plaindre de la *manœuvre*, c'est parce qu'il était *certain* que le bruit était *fondé*, mais que Mr. Roman l'ignorait.

Que devient tout l'échafaudage du raisonnement de mon antagoniste en face de la déclaration de Mr. Roman, que *la direction ne s'étant pas assemblée, il ne pouvait y avoir eu ni délibérations, ni réponse à Mr. Auvray*, et surtout en face de cet article de la constitution du collége qu'il cite lui-même: "Art. 2. Cinq directeurs et le président, qui, *en cas d'absence*, pourra être remplacé par le vice-président ou par un autre directeur par eux nommés à cet effet, suffiront pour former un *quorum, à moins qu'il s'agisse*........ *de la nomination ou du renvoi du président ou principal*, &c. auquel cas il faudra la présence *d'au moins deux tiers* (*dix*) des membres composant la direction et le concours de votes d'au moins *huit* des membres présens."

Mr. Roman, président de la direction, était-il absent? Avait-il délégué ses pouvoirs à quelque autre directeur sans même s'enquérir quel devait être l'objet de cette assemblée, ou sans qu'on daignât l'en informer? En vertu de quel droit *huit* directeurs écrivirent ils à Mr. Auvray, puis qu'il faut *dix* membres *présens* pour nommer ou renvoyer un proviseur?

Que devient d'ailleurs encore une fois cet article des réglemens qui dit que les proviseurs et professeurs *ne peuvent être destitués* que pour les quatre causes que j'ai citées dans mon pamphlet? Ces réglemens signifient-ils quelque chose ou ne sont-ils qu'une déception? Où est la classe qui rend les places *annuelles*? M'a-t-on jamais prévenu que je n'étais nommé que pour un an? et Mr. X lui-même croit-il que si j'eusse soupçonné chose pareille j'eusse jamais songé à demander ou à accepter une telle place?

Est-il besoin de faire remarquer le vide de cette réponse anonyme? a-t-on réfuté une seule de mes assertions? Mais peut-être cela viendra-t-il encore, attendons.

Je ferai cependant observer que mon antagoniste ne joue pas avec moi à partie égale; cette manière de guerroyer est-elle bien loyale? Il me connaît, il a entre les mains mes lettres, mes titres, mes papiers: il peut par conséquent lancer à loisir sur moi les traits de sa satire et de ses plaisanteries, comme il a déjà mis en pièces mon pauvre diplôme de *docteur*, tandis que je suis réduit à combattre un fantôme, un corps sans âme, ou une âme sans corps, comme on voudra.

(A continuer, si X continue.)

Bâton-Rouge, 3 mai. GRANET.

REPLIQUE A L'EXILE DE JUILLET.

Un matin l'étoile, s'éveillant politique,
Attache à son esprit la fortune publique.
Et se croit appelé dans ses rêves divers,
Pour réformer l'histoire et régir l'univers.

Il y a de certaines gens, dont la réputation usurpée en impose long-temps au vulgaire; la conduite la plus équivoque est toujours aperçue du bon côté par les yeux de l'adulation, et pour juger sainement les hommes d'état, il faut avoir secoué la poussière des préjugés. "*Singula quæque locum teneant sortita decenter*."

Ce n'est point pour continuer une polémique avec vous, M. l'Exilé de Juillet, que je mets la main à la plume; c'est seulement pour relever les erreurs qui fourmillent dans votre écrit, malgré vos nombreuses citations, et pour démontrer combien l'on s'abuse, lorsqu'on est gouverné par l'esprit de prévention.—Vous avez décidé, dans votre sagesse, que votre marquis devait être un homme extraordinaire, mais prenez-y garde, beaucoup d'autres l'ont dépeint avant vous, et d'une manière bien différente de la vôtre. La postérité confirméra le jugement de ces écrivains royalistes et républicains qui ont vu tous les évènemens politiques qui se sont succédés depuis 1789, et qui ont été à même d'apprécier à sa valeur réelle, ce prétendu héros..... Je n'aime point donner un démenti à personne, mais ce qui vous paraîtra surprenant, c'est que parmi les autorités que j'emploierai, pour réfuter vos bienveillantes assertions, il y en aura que vous avez mentionné mal à propos, qui sont d'un grand poids, et qui, je ne sais par quelle fatalité, vous contredisent entièrement. Je prends mes citations dans le *Journal des Electeurs, le Courrier, l'Ami du Roi, le Point du Jour, les Annales Patriotiques, les Révolutions de Brabant* et surtout dans les *Révolutions de Paris*; toutes feuilles périodiques.

Le détail que vous donnez de l'affaire du 4 octobre, est totalement incorrect. Weber, qui était à Versailles à cette époque, et qui a laissé d'intéressans Mémoires, vous dira: "Que le repas des gardes du corps n'eut pas lieu le jour fixé par vous, mais bien le 23 septembre; que tout s'y passa dans les bornes de la gaîté et de la decence la plus scrupuleuse; qu'on n'invectiva point la nation, et qu'on n'y foula point aux pieds la cocarde tricolore. Tous ces faux bruits, qui ont mérité votre croyance, sont comptés aujourd'hui pour autant de mensonges, c'est une invention du misérable Lecointre, dévoué, comme tant d'autres, à la faction d'Orléans, lequel visait déjà par ses calomnies, à supplanter le comte d'Estaing dans son commandement."—Je vous ai déjà prouvé que M. de la Fayette était coupable, d'avoir répondu sur sa tête des événemens, et d'avoir été se coucher bien tranquille à l'hôtel de Noailles, lorsque l'état des choses lui imposait le devoir de rester au château.—Le célèbre Paul Barras, qu'on ne récusera pas, assure avoir attendu dire par des meneurs, cette même nuit entre 10 et 11 heures, "*Qu'on serait bientôt en force pour se saisir du roi et de la reine, que la milice allait arriver, et que le chef, dont ils étaient sûrs, seconderait bien leurs desseins.*"—Le tableau pathétique, que l'Exilé de Juillet nous fait de son noble Marquis, paraissant à la fenêtre avec sa souveraine, et lui baisant la main, en présence d'une populace effrénée, est une pure invention, digne de figurer dans l'*Amadis des Gaules.*—Voici, à ce sujet, l'exacte vérité racontée par Weber, tome 2.—"*Une voix rauque s'étant écriée: "La reine au balcon."—Cette princesse qui ne fut jamais plus grande que dans les momens ou le danger était le plus éminent, se présenta sans hésiter, tenant à la main le Dauphin et la Dauphine.—Un barbare vocifère alors ces mots: Point d'enfants."—La reine, par un mouvement de ses bras en arrière, repoussa les jeunes princes dans la salle, et resta seule, croisant les mains sur sa poitrine, avec une contenance noble et majestueuse, et paraissant résignée à la mort! Tant de dignité et de grandeur, en imposa à ces farouches assassins!—Et les cris de bravo! Vive la Reine!!! déconcerta les conspirateurs et les malveillans.*"

Je vous ai suffisamment démontré, dans mon précédent écrit, que M. de la Fayette n'était pour rien dans la formation de la garde nationale de Paris, ni dans la prise et la démolition de la Bastille, on peut s'en convaincre en lisant les auteurs que j'ai nommé plus haut, et qui sont plus digne de croyance qu'une Madame de Staël et qu'un Bureau de Puzy, qui déserta à l'ennemi!"—Ce que vous dites, M. l'Exilé de Juillet, concernant l'invention de la cocarde nationale, que vous attribuez encore à votre Marquis créateur; n'a pas le sens commun, on n'a point été chercher *l'antique couleur blanche pour la marrier avec les couleurs de la ville bleue et rouge*, comme vous le relatez—C'est tout uniment la livrée du duc d'Orléans qui fut adoptée, et les flatteurs de Philippe savent pourquoi!—Demandez à..... Lazarille: Je vous ai déjà dit comment votre patron intriga pour se faire nommer au commandement de la garde nationale de Paris, on peut voir tous les détails dans Weber, dans Gorsas et dans Carra.

Oui, M. l'Exilé de Juillet, ne vous en déplaise, la Fayette est venu dénoncer aux représentans de la nation, la fuite de Louis XVI, de sortes, il remplissait là un vilain rôle. "Voyons ce qu'on trouve relativement à cela, dans les révolutions de Paris, No. 101." "*Cette fuite ne peut pas être naturelle; les chefs de la garde bourgeoise étaient sans doute du complot.*"—*C'est à ces observations, qui se représentent à l'esprit, que le noble marquis dut l'accueil qui le fit pâlir en se rendant à l'assemblée nationale*; là, il fit des aveux qui sont peu propres à lui concilier la faveur populaire. M. de Fayette fut présent et [illegible], pourrait-il était même coupable? [illegible] *avec armée de quarante mille hommes, qui laisse échapper toute la famille, lorsqu'il a été averti huit jours d'avance, est à coup sûr un criminel ou un imbécile!*—

Vous attribuez faussement à votre marquis généreux le projet de faire évader le roi et sa famille à Compiègne. C'est un plan que vous avez tracé dans votre brillante imagination. Le fait est historiquement prouvé, que c'est le fameux Mirabeau qui avait conçu cette idée, lors de son rapprochement à la cause royale; Il aurait certainement mis son projet à exécution, sans la mort, qui l'enleva au moment où il abjurait ses erreurs politiques!—Ce foudre d'éloquence avait une si mince opinion du caractère de la Fayette qu'il ne le désignait que par le surnom de Cromwel Grandisson!—*Pluris est oculatis unus quam aureti decem.*

Votre Marquis, mon cher monsieur, était un grand observateur de la discipline militaire: en voici une preuve puisée dans la feuille de Barrère:—"Le 23 Juillet 1789, on présenta à M. de la Fayette, plusieurs soldats qui avaient quitté leur régiment en garnison à Meaux: après les avoir [illegible], il dit à haute voix: "que les seuls déserteurs étaient ceux qui n'abandonnaient pas leurs drapeaux!!!" C'est par un raisonnement semblable, qu'en passant à l'ennemi, il crût être fidèle à la patrie et à ses sermens! *In est sua gratia parvis.*

On trouve l'anecdote suivante dans Weber:—Quand le roi et la reine vinrent en décembre 1789, sous l'escorte de la Fayette, visiter la superbe manufacture de glace du faubourg St.-Antoine; le peuple se précipitait de toutes parts pour voir l'auguste famille. Le noble Marquis dit à Marie Antoinette: "*Voyez Madame, combien ces gens sont bons lorsqu'on va au devant d'eux.*"—Cette princesse lui répondit: "*Oui Monsieur, mais vous savez bien qu'il n'en est pas tout à fait de même quand ils viennent au devant de nous!*"—Il sentit l'application, et ne répliqua pas.

Lorsque le 27 Janvier 1790, La Fayette vint investir le district des Cordeliers; Prudhomme rapporte qu'on l'apostropha en ces termes:—" Sans vous nous nous sommes armés;—sans vous nous avons pris la Bastille!—Rappelez-vous la journée du 5 octobre, où tant de citoyens voulaient se porter à Versailles, et où il vous eût suffi de prendre promptement votre parti, pour entraîner ceux qui ne voulaient pas! Si votre conscience vous prescrivait de marcher, pourquoi falût-il vous entraîner?—Si au contraire elle vous ordonnait de n'y point aller, pourquoi y fûtes-vous?—Ressouvenez-vous du lendemain;—Pourquoi avec trente mille hommes armés, à vos ordres, le château-Royal ne se trouva-t-il pas suffisamment gardé?—Pourquoi la cause patriotique fut-elle souillée du sang des gardes du corps, et..... faillit-elle l'être encore d'un attentat qui l'auraient rendue exécrable à toutes les nations!!!—*Nec scit quà sit iter.*

Voici, M. l'Exilé de Juillet, le portrait tout fait de votre général dans le 13e. Volume des révolutions de Paris. *Ouvrage précieux, et qui tient le premier rang parmi vos autorités.*—"Nous ne parlerons pas de la naissance de M. Mottier, marquis de la Fayette; quel que soit le sang qui circule dans ses veines; il se croit l'un des plus anciens gentils-hommes du monde.—Nous ne dirons rien de son éducation; les vices de son enfance et même de son adolescence, lui avaient déjà attiré le mépris de ses petits camarades.—Nous passerons sous silence le temps qu'il a vécu à la cour; les circonstances de son entrée dans la famille de Noailles, et ses grands exploits en Amérique!—Nous lui ferons même grâce de tous les attentats dont il s'est couvert pendant qu'il a commandé la garde nationale de Paris.—Nous ne nous arrêterons pas davantage aux journées des 5 et 6 octobre; à ses persécutions contre les écrivains patriotes: aux dépenses énormes de sa première dictature; à la journée de Vincennes; à la soirée des poignards; au départ de St.-Cloud; à la boucherie du champ de Mars, &c., &c.—Nous ne voulons prendre M. le Marquis, qu'au sortir de l'Assemblée Constituante, et examiner sa conduite, à dater de cette époque jusqu'à sa désertion.

Qu'était la Fayette, commandant la milice parisienne?—Maréchal des camps et armées du roi.—Que fut la Fayette après la suppression de sa charge?—Le général des armées du roi.—Ce fut donc le monarque qui le récompensa.—Chargé des bienfaits de son maître, le Satrape Mottier quitte un moment la Cour et veut imiter les hommes des républiques antiques, en affectant de se retirer sur ses terres.—Singe-mal adroit de Cincinnatus, il fait publier qu'il est à la charrue et qu'il a pour jamais quitté le théâtre des évènemens politiques!—Mais le Romain cultivait réellement de ses mains cinq arpents de terre, qui formaient tout son patrimoine; et si la Fayette a quitté Paris au mois d'octobre 1791, c'est que sa place avait été supprimée par un décret de la Législature. Il s'est retiré en Auvergne, au milieu d'un vaste domaine; et là, il n'a cessé d'intriguer dans la capitale, dans la garde nationale et dans l'assemblée. Tout ce qu'il a fait jusqu'aux premiers jours de décembre, n'est que le prologue de cette tragédie, dont les scènes se développent sous nos yeux. L'engouement excité parmi la milice avait son but principal; c'était la place de Maire de Paris!—Oui, la Fayette ambitionna l'écharpe municipale, il fut le concurrent de Pethion; il obtint même près de quatre mille voix; mais il échoua à sa honte, et s'il avait réussi, il eut exécuté, ce qu'il faisait faire par Bailly:—vingt fois le sang aurait coulé dans les rues, et le fatal drapeau rouge eut été souvent déployé!—Frustré dans son attente, le Marquis quitta le masque de la popularité, pour prendre celui de la Cour qui ne lui allait pas mieux. La constitution même ne put lui servir de barrière; car, quoiqu'un article défendit expressément aux membres de l'assemblée constituante, de recevoir des commissions du Roi dans l'espace de deux ans; il a cependant trouvé convenable d'accepter la place de commandant d'armée, malgré que l'infraction à cet acte constitutionnel eut suffi, pour faire mettre en accusation le ministre qui avait donné une telle commission, et l'individu qui l'avait reçue—Renvoi à la tête de son armée, pendant le temps qui suivit la déclaration de guerre, la Fayette entretint des correspondances avec Coblentz, d'une part; et de l'autre avec les patriotes de Brabant, qu'il excita à la révolte, et qu'il laissa ensuite massacrer, tout en leur promettant des secours.

Tous les personnages qui ont aspiré à la tyrannie, ont d'abord cherché à se créer des partis.—Catilina avait choisi le sien parmi les débauchés, les vicieux et les gens perdus de dettes.—Mahomet s'était attaché les fanatiques et les superstitieux.—Pisistrate avait caressé l'ambition d'une classe toujours avide d'honneurs.—Pausanias avait cru faire des sujets de ses compagnons d'armes.—La Fayette voulut suivre une autre route; dénué de cet ascendant du génie qui en impose aux hommes passionnés; il chercha ses prosélytes de tous les côtés: royalistes modérés; républicains modérés; amis de la noblesse modérés et peuple modéré [illegible]. Mais il fit un mauvais calcul; dans tel parti que ce soit, les modérés sont égoïstes; or, les égoïstes sont lâches! ainsi, dès qu'il a fallu déployer de l'audace, cet ambitieux, à [illegible], s'est vu abandonné de tous ses suppôts!

Il a depuis tenté de corrompre le vieux Maréchal Luckner; ayant encore échoué, il se rendit, de son propre mouvement à Paris, en juillet 1792, en laissant son armée exposée aux attaques d'un ennemi en force! Il est tourné en ridicule par les représentans de la nation; on parle même de le décréter d'accusation, et il se hâte de rejoindre ses troupes. A ses honteux de toutes ses intrigues, se trouvant démasqué, et craignant les conséquences de sa conduite tortueuse, il déserta la cause de la patrie, en laissant à la discrétion des Allemands, ses malheureux soldats, ainsi que nos frontières. Envain le brave Gouvion tenta d'arrêter les Impériaux; il fut mis en déroute et perdit la vie au combat de Glisuelle."

Après la fuite de Louis Seize, la Fayette tremblant, vint chercher un refuge dans la salle des Jacobins. Il monta à la tribune et dit: "*Je viens me réunir à cette société philantropique, parceque c'est dans son sein que tous les bons citoyens doivent se trouver dans les circonstances critiques, où il faut plus que jamais combattre pour la liberté!*"—Et cependant, l'année suivante il se sert de Bureau de Puzi pour tromper les généraux patriotes, et il se déchaîne contre la même société en disant: "*La faction Jacobine a causé tous les désordres; c'est elle que j'en accuse hautement!*" Qui croirait que c'est le même homme qui parle?—Ce fait est pourtant consigné dans *les révolutions de Brabant.*

Démocrite pressentit le génie de Protagoras: à la manière dont il arrangeait ses fagots—Un mathématicien célèbre devina celui du jeune Paschal, en lui voyant tracer avec du charbon des figures géométriques. On concevra bientôt vos grandes connaissances historiques, M. l'Exilé de juillet, par l'art avec lequel vous faites marcher, selon votre bon plaisir, les évènements militaires; vous métamorphosez à merveille votre Marquis en grand homme de guerre, à lire votre brillante description, il semble que, comme le menteur de Corneille vous ayez la bouche pleine de: "*Vedettes, Contrescarpe et travaux avancés!*"—C'est sans doute en compulsant vos livres que vous aurez trouvé la fameuse Contremarche de votre grand général; *qui parcourut 36 lieues, du 25 au 30 octobre 1792.—Pour tomber inopinément sur l'ennemi, pris à l'improviste, et l'écraser avec une armée nombreuse et pourvue de toutes les choses nécessaires!*—Ah! monsieur comme vous êtes fort sur la Stratégie!..... Si vous tirez un plan de maison aussi bien qu'un plan de campagne, vous devez être un terrible architecte!..... Mais malheureusement pour vous, d'un mot je vais renverser tout votre échafaudage!—D'abord la Fayette n'a jamais livré de bataille rangée, et il lui était, historiquement, impossible d'exécuter, à la fin d'octobre, de telles évolutions militaires, puisqu'à cette époque,..... il était dans les cachots de Magdebourg! et qu'on vous a déjà répété: qu'il déserta à l'ennemi le 19 août 1792!"—En trahissant la patrie, il avait tellement pourvu à la sûreté de la France et de son armée, que Du Mourier, qui vint le remplacer, déclara n'avoir pas trouvé dix mille hommes disponibles; le reste était éparpillé dans des cantonnemens inutiles et désastreux; si bien que la seule armée de Clayrfait était plus que suffisante pour écraser cette partie de nos forces.—*Quam sit uterque, lubens, censebo, exerceat artem!*

Oui, je vous l'ai déjà dit, M. l'exilé de juillet, que lors les désastres de la Belgique, c'était la Fayette qui avait élevé la voix, dans la chambre des députés, contre le Grand homme dans l'adversité; et certes, c'était bien là le comble de l'ingratitude, puisqu'il lui devait la liberté, et probablement la vie!"—Je pourrais citer à l'appui divers auteurs, mais je me contenterai de l'autorité de Napoléon lui-même, je crois fermement qu'elle est suffisante.—Voici comment dans les mémoires de Las-Cazes, le Héros du siècle s'exprime, en parlant du noble marquis."—C'est encore un de ces niais en politique, dénué des talens indispensables pour remplir les hautes fonctions auxquelles il a toujours eu la folle ambition d'aspirer. Il a été constamment le jouet des hommes et des évènements.—Quel démon a pu lui mettre dans la tête, lors des revers de Waterloo, que je venais exprès pour dissoudre les chambres; moi!.....dont l'unique pensée était de m'identifier avec les représentans de la nation, pour opposer aux ennemis un faisceau indestructible!—C'est lui qui a tout perdu, à cette époque critique, en insurgeant les députés contre moi; mais il n'a pas joui de sa mauvaise action, car il a été dupé dans cette affaire, comme il l'a été dans tout e les autres où il s'est trouvé."

Quant à la révolution de 1830, vous ne prouverez jamais que la Fayette en ait été le moteur ni le chef—Je vous ai déjà démontré ce qui en était. Il y a dans cette ville, des gens qui ont vu de sang froid tout ce qui s'est passé alors à Paris et qui confirmeront ce que j'ai avancé. Dans votre réponse vous ne me réfutez point; vous déclarez *que votre marquis était arrivé le 28 juillet, au soir, dans la capitale, et que la fusillade durait depuis deux jours.* Mais à ce moment la cause était décidée, et le danger fini;—c'est le 27 au matin qu'il y avait raison de craindre!—L'affaire fut entièrement terminée le 29 avant-midi, et plusieurs personnages marquants en ont retiré l'honneur sans avoir tiré l'épée! D'ailleurs, quoique vous puissiez dire, votre *général imaginaire*, en trompant l'espoir du peuple, qui voulait la république, et en contribuant de tout son pouvoir au couronnement du duc d'Orléans; a fait une action indigne d'un véritable patriote; et s'est rendu coupable, aux yeux des Français, du crime de lèze-nation!"

O mœurs!....ô siècle affreux!....ô ma triste patrie!
Des hommes corrompus te couvrent d'infamie,
Tu penches vers l'abyme, et ces temps malheureux
Feront! étonnement de nos derniers neveux.

L'HERMITE DU BOIS PIQUANT.

Est décédé hier matin, à 10 heures, M. F. BALIX, ancien et respectable citoyen de cette ville. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi. Ses amis sont invités à y assister: son corps est exposé chez lui, rue Dumaine, entre Condé et Royale.

Chambre du Commerce de la Nelle.-Orléans.

COMITE' D'ARBITRAGE POUR LE MOIS DE MAI:

Messrs. J. D. Bein, Messrs. T. M. Burgess,
J. W. Breedlove, J. L. Bogert,
Buckner, J. Barelli,
H. C. Cruger.

COMITE' D'APPELS:

M. Thos. Urquhart, *Président.*
Messrs. J. S. Peters, et J. B. Byrne, *Vice-Présidents.*
Messrs. James Dick, A. Quertier,
W. L. Hodge, A. Fisk,
H. C. Cammack, et W. Bogart.

Par ordre de la Chambre,
9 mai Chs. BRIGGS, secrétai

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire New England, Swanton, Havre,	T Nicolet & co
Navire Hewes, Spear, Falmouth	L H Gale
Brick Catharine, Flintner, Richmond	L H Gale
Brick Anawa, Sylvester, Fall River, Mas.	L H Gale
Goel Temperance, Chase, New York,	Harrod & Quarles

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Crowell, de la passe S. O., ayant mis en mer le navire Augusta, goelettes Mazella, et Mechanic. Il a amené dans le port le navire Robert Bowne et un brick Espagnol.

Navire Robert Bowne, Baker, de Liverpool.

Bateau de remorque Porpoise, Marshall, de la passe S O ayant mis en mer bricks Virginia et Perfecta Aquila Mexicana. Il a amené dans le port, navire Archer Cole, de Philadelphie, brick Ajax, Miller, de Norfolk, et goel Robert Center Apalachicola.

Navire Archer, Cole, en 19 jours de Philadelphie
Goel Robert Center, Manson, Apalachicola.
Brick Ajax, Miller de Norfolk.
Brick Mary Ruiz, St Jago de Cuba.
Bat à vap Huntsman, Phoebus, de Memphis.
Bat à vap Bayou Sarah, Mumford, de Bayou Sarah.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 11 MAI 1834.

Une dernière représentation de

ZAMPA

ou

LA FIANCEE DE MARBRE.

Opéra en 3 actes, de Mr. Mélesville, musique de Mr. Hérold.

On finira par

Une Seconde Représentation de

MR. CAGNARD,

ou

LES CONSPIRATEURS.

Folie en 1 acte, mêlée de couplets, par M.M. Dumersan et Brazier.

Mardi 13, au bénéfice de Mlle GIRARDOT,

Une première représentation de la reprise de IL Y A SEIZE ANS, drame en 3 actes, et en 6 tableaux, et la 1ère. représentation de M. Chapolard ou le Lovelace en Défaut, folie vaudeville en un acte.

AVIS.—Le bâteau-à-vapeur LOUISIANA pour Louisville et Cincinnatti, partira positivement Samedi, le 10 courant, à 4 heures. Les passagers sont requis de se trouver à bord à cette heure. 9 mai

COMPAGNIE DES ARCHITECTES DU 5me DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

7 Mai, 1834.

A une élection tenue le 5 du courant, les personnes dont les noms suivent, ont été élues Directeurs de la dite institution.

MM. F Buisson, J J Mercier,
Jn Arrowsmith, Jn Laurent,
Z Duel.

Et à une assemblée des membres de la Direction, tenue ce jour, Mr. F Buisson a été unanimement élu président, Mr. Fleury Générelly Secrétaire et Trésorier.

Par ordre FLEURY GENERELLY.
9 mai—1 Secrétaire.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses emménagements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Pascagoula, 5 mai 1834.
9 mai—2 JOHN M'RAE.

COUR DE DISTRICT.—La banque de Cité de la Nouvelle-Orléans contre Marie Emilie Nicolas veuve de Jean Baptiste Wiltz——En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis dans cette ville, mardi le 10 juin prochain, à une heure de l'après midi.

La propriété décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un demi terrain situé rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine, mesurant trente pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de cent vingt pieds plus, un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant 25 pieds de face sur ladite rue Toulouse, sur une profondeur de 90 pieds, ensemble toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions, deux mille piastres payables le 14 Novembre prochain et la balance comptant.

9 mai—2 G W MORGAN, shérif.

PARASOLS & OMBRELLES.

HUIT caisses de superbes Parasols et Ombrelles à vendre au No 41 rue de la vieille Levée, par
9 mai THOMSON & GRANT.

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Champion du Havre, et offrent à vendre, 683 caisses de vin, (ayant droit au drawback.)
9 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 26 Mai courant, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse pour compte de la succession de feu Pierre Marie Boixel, la propriété et après décrite, savoir:

Trois terrains situés à Milnburgh, désignés par les Nos. 9, 10, et 11 dans l'ilet No 2, sur lesquels il y a une maison et une cuisine.

Conditions de la vente: Douze mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, Régister

N B L'acte de vente sera passé pardevant L H Féraud not pub, aux frais de l'acquéreur. 9 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi 20 mai courant à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Remparts, entre les rues Conti et Bienville, les effets mobiliers, consistant en chaises en acajou, tables à jeu, armoires en acajou &c &c: appartenant à la succession de feu Thomas Dance.—Conditions, comptant.

Par ordre de la cour,
9 mai W F C DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

Succession de William H Ireland.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
9 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Francis B Phelps

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions en payant la balance aux héritiers du défunt.

Par ordre de la cour,
9 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Victor Roumage vs L Pitcher.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 12 juin 1834 à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union, entre Morales et Urquhart dans l'ilet No 20, et sous le No 7, conformément à un plan dressé par A D'Hémécourt, député voyer, et déposé dans l'étude de C Pollock not pub, ledit terrain mesurant soixante trois pieds onze pouces 3 lignes de face à la rue de l'Union, sur cent vingt sept pieds dix pouces 6 lignes de profondeur. Saisis dans cette affaire.

Conditions: Comptant.
9 mai B. BEAUREGARD, marshal.

Gaspard Rupio vs Pia de Bal.

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Chs Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 20 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, une Pirogue No 162, une boîte de savon, 5 damejeannes &c saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.
9 mai B. BEAUREGARD, marshal.

COUR DES PREUVES—Attendu que George Salked a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux héritiers absens de feu George Salked décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
9 mai W F C DUPLESSIS, rég.

PLOMB EN SAUMON à vendre par
3 mai J. MAGER.

POUR LOUISVILLE.

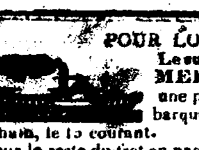

Le superbe bâteau-à-vapeur HOMER, Wm. Gay, capitaine ayant une partie de sa charge prête à embarquer, partira positivement Jeudi prochain, le 15 courant.

Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens de chambre et dessus le pont, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.
9 mai No 28 et 29 Nile-Levée.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

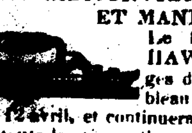

Le bâteau à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,
10 avril— Rue du Canal no. 27.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATTI.

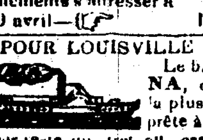

Le bâteau-à-vapeur LOUISIANA, capitaine Hudleston, ayant la plus grande partie de sa charge prête à embarquer, partira sous peu.

Pour reste du fret, ou passage, ayant de bons emménagemens de chambre et sur le pont. S'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
6 mai No 28 Nile-Levée.

POUR BOSTON—Le brick ALADIN, capit. Welsh, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
9 mai LINCOLN & GREEN.

A FRETER.

Le fin voilier, brick MARY, doublé et chevillé en cuivre, de Baltimore, du port de 139 tonneaux, portant environ 1300 barils, et en bon ordre pour les voyages; s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co,
7 mai rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE.

La barque neuve française JOSEPHINE, cap. Seillet, partira le 14 du courant. S'adresser pour passage au capitaine à bord, ou à
6 mai J MAGER.

POUR VERA-CRUZ.

La goelette HALCYON, capitaine Vigne, ayant une partie de son chargement engagée. Pour balance du fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à M S CUCULLU, LAPEYRE & Co,
5 mai rue Toulouse, No. 20

POUR LE HAVRE.

Le navire SALEM, capitaine Destebecho, partira le 25 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
3 mai J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. I. HENRY LEE, capit. Price, partira vers le 11 du courant. Il peut prendre 50 balles de coton sur le pont, et longer convenablement plusieurs passagers. S'adresser à bord, ou à
3 mai LINCOLN & GREEN.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Galt, partira sous peu. Pour fret ou passage [ayant de bons emménagemens], s'adresser à bord, vis-à-vis du poteau No. 30, ou à
HARRISON, BROWN & CO,
2 mai 117, rue Royale.

POUR NANTES.

Le navire CECILIA, capitaine Angaud, partira le 15 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
29 avril J. MAGER

POUR APALACHICOLA.—Le brick packet régulier. DURANGO, capitaine Shannon, ayant la principale partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'addresser à bord, ou à
28 av F. W. GREGORY, rue de Chartres, No. 60.

POUR LA MOBILE (*Par la rivière.*)

LA goélette paquebot BRILLIANT, capt. Brown, est prête à recevoir du fret et des passagers. S'adresser à bord, en face de la douane, ou à TOURNE & BECKWITH,
25 avril Nos 28 et 29, Nile-Levée.

POUR APALACHICOLA.

Le brick, paquebot neuf, APALACHICOLA, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins blancs, ou, TOURNE & BECKWITH,
23 avril Nos 28 et 29 Nile-Orléans.

A VENDRE OU A FRETER.

La fine voilière goélette NEW-PACKET du port de 900 barils, tirant peu d'eau, et en bon ordre pour la mer. S'adresser à bord au Ferry, ou à HARRISON, BROWN & Co,
23 av No. 117, rue Royale.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier WILLIAM OSBORN, capitaine McManus, partira sous peu. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
17 avril JULES LE BLANC.

Le navire paquebot fin voilier de 1ère. classe MARENGO, capitaine B. Wood, partira le 1er. mai. On peut prendre encore 5 à 6 passagers qui seront parfaitement logés, s'adresser à bord, ou à Fs. PERRET & GAILLY,
15 av rue Toulouse, No 59

POUR LE HAVRE.

Le paquebot navire FLORENCE, capitaine Smith, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à JULES LE BLANC,
15 av No 103, rue Royale

POUR BORDEAUX.

La belle barque française JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira positivement le 15 mai ayant presque son chargement engagé. Pour fret du reste, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à P. O. SORBE,
12 av rue Royale, No. 118

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, WARSAW, capitaine Hill, doublé et chevillé en cuivre, a besoin d'environ 500 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret, s'adresser à
I. OGDEN & Co,
11 avril No. 69, rue Gravier

$10 DE RECOMPENSE.

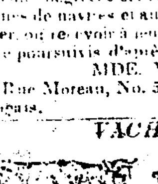

SERONT donnés à quiconque conduira chez le soussigné, ou dans la géole de cette ville, la négresse VIRGINIE: âgée d'environ 28 ans, d'une taille moyenne, d'une assez bonne figure; elle s'est absentée depuis trois jours avec ses deux enfans, l'un nommé Numa, âgé de 10 à 11 ans, mulâtre, l'autre nommée Pauline, de 5 à 6 ans, mulâtresse.

La dite négresse est créole de St. Domingue. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas l'employer, ou recevoir à leur bord la dite négresse sous peine d'être poursuivis d'après toute la rigueur de la loi.

MDE. VEUVE RAMON OTERO.

Rue Moreau, No. 51, entre Rail-Road et la rue des Français. 9 mai—5

VACHES EPAVES.

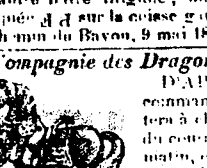

Les propriétaires de deux vaches qui sont venues sur les terres de J. Bass, en Février dernier, sont priés de prouver la propriété, de payer les frais d'avis et de paturage &c, et de les retirer. Il y en a une noire et l'autre blanche, avec un veau de trois jours, marquée 5 à la corne gauche, et sur la cuisse gauche avec un S, et une autre lettre illigible; une Vache-rouge et blanche, marquée d d sur la cuisse gauche.

Chemin du Bayou, 9 mai 1834. 9 mai—3

Compagnie des Dragons d'Orléans de 1815.

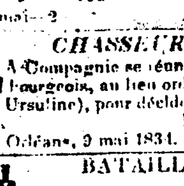

D'APRES les ordres du lieutenant commandant, la compagnie montera à cheval dimanche prochain, 11 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, place St. Antoine; équipement complet, pantalon blanc.

Par ordre du lieutenant commandant
J L RABASSA,
9 mai—2 maréchal des logis

CHASSEURS D'ORLEANS.

LA Compagnie se réunira ce soir à 8 heures précises, en bourgeois, au lieu ordinaire ou se tient le comité, (rue Ursuline), pour décider sur les affaires de la compagnie. F. PIDOUX, sergent major.

N Orléans, 9 mai 1834.

BATAILLON D'ARTILLERIE,

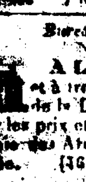

Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 11 du courant, à 6 heures du matin, veste bleue, pantalon blanc, équipement complet. Par ordre du major,
AD. SCHREIBER,
7 mai adjudant major.

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle Orléans, 14 avril 1834.

A LOUER—Cinq belles Maisons en briques et à trois étages avec dépendances &c., situées au coin de la Levée, encoignure de la rue St. Ferdinand. Pour les prix et conditions, s'adresser au bureau de la compagnie des Architectes, à la presse à coton à vapeur de la Levée. [16 av] [illegible] Secrt.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera vendu le Samedi, 10 mai, 1834, à 10 heures et demie du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte.

50 Paniers Champagne de 1re qualité. 9 mai

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera vendu le Samedi, 10 mai, à 10 heures précises du matin, à son encan, pour compte de qui il appartiendra.

2 balles de Couverte 3 points, avariées abord du navire Salem, dans son voyage du Havre à la NOrléans. 9 mai

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera vendu le Samedi, 10 mai, à 10 heures et demie précises du matin, à son encan, et pour clore un compte. 100 Barils Rum. 9 mai.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, Samedi 10 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett

20 Actions des fonds du capital de la Compagnie de la Presse à Coton (d'en haut) de la N Orléans.—Conditions, comptant. 9 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 17 du courant, il sera vendu, à la Bourse Hewlett.

12 Lots de Terre, situés dans le faubourg Montreuil, faisant face sur la rue Désiré, et situés entre les rues Prospère et St Avide, dans l'ilet No 25, chaque lot mesure 120 pieds de profondeur, sur une face de 28 pieds cinq pouces sur la rue Désiré, dont un plan est exposé au café de la Bourse.

Conditions—12 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Felix de Armas, not pub, aux frais des acquéreurs. 9 mai

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu pour clore une facture, le lundi, 10 du courant, à 11 heures précises du matin. 100 caisses de Verreries assorties. Conditions à la vente. 9 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, aujourd'hui vendredi, 9 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, une facture de superbes Robes de mousseline brodée. 9 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 9 mai, à 11 heures du matin, dans leur magasin d'encan,

2 caisses Toile d'Irlande, 1 caisse Toile de Paris, 1 do. Ouvré en fil, 2 caisses Coutil blanc, 2 bales Toile à draps, 2 caisses dito, 1 dito Toile grise, 1 dito Mousseline à mousquaire, 2 dito Mouchoirs, 3 caisses Guinghams, 1 dito Mousseline demi-deuil. 9 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Samedi 17 du courant il sera vendu au café de la Bourse de Hewlett, à midi,

L'esclave Marie, âgée de 17 ans, cuisinière passable, laveuse, repasseuse et domestique de maison, elle est dans le pays depuis cinq ans, parfaitement garantie contre les vices et maladies prévues par la loi. Conditions, 90 jours de crédit en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant W. Boswell Ecuyer not. pub. aux frais de l'acquéreur.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, samedi 10 du courant, à la Bourse, à 10 heures.

L'Esclave Alexandre, mulâtre âgé d'environ 30 ans, excellent barbier et coiffeur, il a été élevé dans ce métier, c'est un bon sujet, étant enfant il a vécu ici depuis ce temps jusqu'à présent à Charleston Caroline du Sud, et à Savannah, Geo. Conditions comptant. 9 mai.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENDREDI, 9 mai, il sera vendu au magasin d'encan, No 20 rue St. Louis, à midi, au plus haut enchérisseur et sans réserve, 20 demi pipes de Cognac.

Conditions: comptant. 8 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MARDI, le 13 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi

L'ESCLAVE MARIE et ses 2 fils,

Marie est âgée d'environ 29 ans et est depuis 12 ans dans le pays, parle le français et l'anglais, elle est bonne cuisinière, laveuse, repasseuse et domestique de maison, et ses deux enfants l'un âgé de 3 ans l'autre de 15 mois, entièrement garantis.

Conditions—2-7 du montant en argent comptant et la balance à 6 mois de crédit approuvée, avec billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant W H Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre de l'honorable cour de district, dans l'affaire de Joseph Flower contre ses créanciers, il sera vendu Jeudi 14 courant, au magasin No. rue du Canal entre la rue Chartre et de la Levée, à 10 heures a. m. le fond du dit établissement, consistant en bottes, souliers, brodequins et une quantité de cuir à semelle et à empeignes, peaux, &c.

Conditions à la vente. 8 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, vendredi 9 mai à 11 heures du matin, dans leur magazin d'encan:

2 caisses toile d'Irlande; 1 caisse toile de Paris; 1 caisse ouvrés fil; 2 caisses coutil fil blanc; 2 balles toile à draps; 2 caisses dito; 1 dito toile grise; 1 caisse de mousseline à mousquaire; 2 caisses mouchoirs; 3 caisses ginghams; 1 dito mousseline demi deuil, &c. 8 mai.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mardi, 20 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, appartenant à l'ancienne société de MM. Salter, Gaillard & Co.

Dick, âgé d'environ 30 ans, calfat et maniant bien les outils tranchans.

Harry, alias Danwood, âgé de 26 ans, charpentier.

Dennis, âgé de 21 ans, calfat.

N. B. Dick et Danwood sont garantis, Dennis ne l'est pas, vu qu'il s'est absenté 3 fois.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi—Au même tems et au même endroit, le garçon Isaac, âgé de 21 ans, calfat, garanti, excepté qu'il boit quelques fois, le présent propriétaire ne la vu rien qu'une seule fois.

Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billet endossé et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi: au même tems et au même endroit, 4 parts dans chacun des bateaux de remorque suivans; Grampus, Porpoise, Shark et Whale.

Conditions: 4 et 8 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente devant Wm Boswell, not. pub, aux frais des acquéreurs. 26 av

ESCLAVES DE VALEUR A VENDRE.—MATILDA, excellente cuisinière et parfaite blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 35 ans.

FRANCES, excellente domestique de maison, et un peu couturière, âgée d'environ 15 ans.

JULIE, bon serviteur de table, et domestique de maison, âgé de 16 ans.

GEORGE, jeune nègre de 10 ans.

Ces esclaves sont pleinement garantis. Pour plus amples renseignements, s'adresser rue de la Douane, No. 51.
8 mai—3.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane,
8 Mai 1834.

A UNE séance de la Direction tenue hier, Monsieur Charles Lesseps, a été nommé caissier de cette Institution. Par ordre de la Direction,
6 mai F. BARAU, secrétaire.

$10 DE RECOMPENSE.

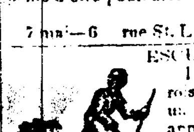

SERONT donnés pour l'arrestation du mulâtre JESSEE, qui est parti de chez moi samedi, 23 du mois dernier; il est âgé d'environ 20 ans, après 5 pieds 10 pouces de taille, parlant français et anglais, un peu gauche en apparence.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas l'employer à leurs bords, sous peine d'être poursuivis d'après toute la rigueur de la loi.

MADAME HURTUBISE,
7 mai—6 rue St. Louis, entre Dauphine & Bourgogne.

ESCLAVE DETENU.

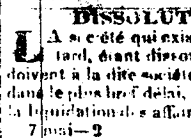

Il a été détenu à la geole de la paroisse de Donaldsonville, le 12 d'avril, un nègre nommé TOM, et se disant appartenir à Benjamin Smith, de Plaquemines. Ce nègre est âgé d'environ 23 à 25 ans, taille de 5 pieds 1 à 2 pouces, ayant des anneaux aux pieds. Le propriétaire est requis de se conformer à la loi, et de le retirer.
8 mai—3 J. L. CONSTOCK, geolier

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait sous la raison de Robert & Pitard, étant dissoute d'aujourd'hui, les personnes qui doivent à la dite société sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai, à J. Robert, qui reste seul chargé de la liquidation des affaires. JOSEPH ROBERT,
7 mai—2 O. PITARD.

SANGSUES DE CHOIX,—2000 Sangsues reçues par le navire Cécilia, à vendre par
L. DELOCHE, pharmacien,
7 mai—3 coin de Bourbon et Dumaine.

A VENDRE—Un nègre forgeron, excellent ouvrier, bon sujet et parfaitement garanti des vices et maladies prévus par la loi, âgé d'environ 28 ans, et depuis plus de 7 ans dans le pays, parlant anglais et français. S'adresser à Miranmond, O'Duhigg & co, ou à
J. M. D. GAUTIER, courtier,
7 mai rue de Chartres, No. 100.

LE SIEUR BITTET, peintre décorateur et bâtiment, récemment arrivé de France, se charge d'exécuter à des prix justes tous les ouvrages qui concernent son état, Rue Royale 192 entre Toulouse et St Pierre.

M. T. LEGER, docteur en médecine [illegible] à Paris, [illegible]
7 avril—6m